



ESTABLISHED 1906

clark & rose
INTERNATIONAL MOVING AND STORAGE

A faire et à ne pas faire

Déménager peut être une expérience stressante, c'est pour éviter cela que nous vous proposons cet aide-mémoire. Nous espérons qu'il vous sera utile:

A faire

- Demander à l'agent immobilier de vous montrer où se trouvent les compteurs d'électricité et de gaz.
- S'assurer de savoir où se trouvent les fusibles ainsi que le robinet d'arrivée d'eau.
- Dans le cas de l'achat d'un appartement, s'assurer que vous n'allez pas couper l'eau pour tout l'immeuble si vous fermez votre robinet d'arrivée d'eau!
- Si votre nouvelle habitation a chauffage central, s'assurer de bien savoir comment il fonctionne.
- Demander s'il existe un contrat pour l'entretien et dans ce cas avec qui. S'il n'y a pas de contrat pour l'entretien, demandez qui fait les réparations nécessaires. Si l'agent immobilier vous dit qu'il n'y a pas de contrat pour l'entretien et qu'aucune réparation n'a jamais été faite, méfiez-vous!
- Faire le nécessaire pour que le système de chauffage central soit vérifié au moins deux jours avant la date de votre arrivée, surtout s'il n'y a pas de contrat pour l'entretien, ainsi vous pourrez signaler tout problème à l'agent immobilier qui aura les réparations à charge.
- Identifier la personne que vous devez contacter en cas de problème avec les services des parties communes (par exemple, l'éclairage dans les escaliers) si votre nouvelle habitation est dans un immeuble ou groupe de propriétés géré par un régisseur ou un syndicat de co-propriétaires.
- Si vous avez besoin des services d'un électricien ou d'un plombier, organiser les RDV avant le jour du déménagement.
- Au plus tard deux semaines avant le déménagement, contacter les prestataires de services pour votre nouvelle demeure, par exemple, Electricité, Gaz, Postes, afin que ces services soient transférés à votre nom et que la facturation actuelle soit terminée.

- Donner votre nouvelle adresse à tous ceux qui doivent la connaître, et informer les services des postes si vous voulez faire suivre votre courrier automatiquement.
- Informer votre notaire immédiatement si vous pensez qu'il manque quelque chose qui aurait dû être inclus dans la vente. Il pourra ainsi déposer une plainte auprès du notaire du vendeur.
- Vérifier bien que vous avez toutes les clés pour les portes extérieures. En cas de doute, remplacez les serrures. La police locale pourra vous donner des conseils.

A ne pas faire

- Annuler le virement automatique pour votre emprunt-logement actuel avant d'avoir reçu l'avis de votre notaire.
- Modifier la date de votre déménagement sans avertir votre notaire car il lui sera peut-être nécessaire de contacter votre banque ou votre société de crédit immobilier pour confirmer la somme exacte nécessaire pour rembourser votre prêt actuel.
- En arrivant dans votre nouveau domicile, ne pas vérifier que rien de ce qui figure dans la vente n'a été enlevé.
- Oublier de récupérer toutes les clés de votre domicile actuel pour les donner à votre notaire le jour où les actes de vente doivent être signés.

